

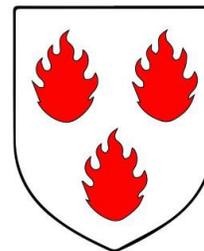


Formation à la gestion des plantes invasives

En collaboration avec



Commune de
Bouillon



Commune de
Saint-Léger



Le 25 avril à Bouillon et le 26 avril à Saint-Léger



Accueil par Monique JACOB

**Echevine de l'Environnement
de la Commune de Saint-Léger**

PROGRAMME

1. Introduction
2. Présentation des principales espèces invasives de notre région
3. Etat des lieux sur le sous-bassin Semois-Chiers

PAUSE

4. Chantiers de gestion plantes invasives
5. Alterias, un outil pour les professionnels de l'horticulture
6. Questions - réponses
7. Conclusions

1. Introduction

Certaines plantes exotiques s'installent dans la nature et étendent leurs populations de manière considérable...

Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

Les plantes invasives sont des espèces végétales qui :

- ont été **introduites par l'homme** (volontairement ou accidentellement) en dehors de leur aire de répartition naturelle,
- sont capables de se **naturaliser**, c'est-à-dire capables de survivre et de se reproduire dans la nature,
- présentent de **grandes capacités de dispersion** conduisant à une **forte augmentation de leurs populations**.



2. Présentation des principales espèces invasives de notre région



2.1. Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)



- ▶ La berce géante a été introduite en Belgique pour ses propriétés **ornementale et mellifère**.
- ▶ Aujourd'hui, elle envahit les talus, les friches, les berges des rivières et les prairies humides en Wallonie → **plante invasive**. Elle affectionne particulièrement les sols frais et riches en nutriments.

Description



1. **Fruit:** graines ovales marquées de sillons bruns renflés à leur extrémité.
2. **Fleurs** blanches disposées en grandes ombelles dont la principale a un diamètre > 20 cm et comprend plus de 50 rayons.
3. **Feuilles** alternes, à divisions dentées et profondément découpées.
4. **Tige** robuste et creuse, présentant un diamètre basal supérieur à 6 cm souvent tachetée de rouge.
5. **Racine** la plus souvent pivotante et robuste.



NE PAS CONFONDRE

La berce commune, proche parente de la berce du Caucase, est une plante indigène. De taille plus modeste que sa consœur, elle ne dépasse pas 2 mètres de haut. Ses feuilles sont plus arrondies.



La berce du Caucase au fil des saisons



© The French Republic

© The French Republic

© The French Republic

© The French Republic

Dangers



Pour la nature:

- La berce du Caucase est dotée d'une **taille exceptionnelle** et d'une **croissance rapide**.
- Elle pousse souvent en formant des **peuplements denses** qui étouffent et éliminent les plantes indigènes.

Pour l'homme:

- La berce du Caucase contient des substances chimiques dites « photosensibilisantes ». Au **contact avec la peau**, et en combinaison avec la **lumière du soleil**, elles provoquent de sévères **brûlures**.
- En cas d'exposition avec la sève de la plante, lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon et évitez de l'exposer à la lumière du soleil pendant quelques jours.
- **Avant de gérer, protégez-vous soigneusement avec des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements imperméables. Après gestion, nettoyez les outils à grandes eaux pour éliminer toute trace de sève.**



2.2. Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)



Plante annuelle de hauteur de 1 à 2,5 m, fleurissant de mi-juin à octobre.

Description



1. **Fruit** : capsules allongées s'ouvrant par explosion à maturité (jusqu'à 800 graines par plant).
2. **Fleurs** de couleur rose à pourpre munies d'un éperon caractéristique. Floraison de mi-juin à octobre.
3. **Feuilles** opposées ou groupées par 3, finement dentées. Nervures secondaires très arquées longeant le bord de la feuille.
4. **Tige** lisse, brillante, cannelée et creuse de couleur rougeâtre et formant un bourrelet au-dessus de chaque nœud.

NE PAS CONCONDRE

Avant de fleurir, la balsamine de l'Himalaya peut être confondue avec d'autres balsamines ou avec des plantes vivaces indigènes comme le séneçon de Fuchs, la salicaire commune et les épilobes. La plupart d'entre elle ont toutefois des feuilles alternes et non pas opposées et un système racinaire beaucoup plus développé.

2.3. Renouées asiatiques

(*Fallopia japonica*, *F. sachalinensis*, *F. bohemica*)



Plantes vivaces, de hauteur entre 1 m et 2,5 m, fleurissant d'août à octobre.

Description



- **Fleur** de couleur blanc verdâtre, disposées en grappes à l'aisselle des feuilles.
- **Feuilles** alternes, simples, présentant une gaine entourant étroitement la tige au niveau des nœuds. Le limbe foliaire est ovale à triangulaire, à base tronquée droite à arrondie voire cordée.
- **Tige** robuste, légèrement striée, souvent tachetée de rouge, creuse et noueuse.
- **Racines** : tiges souterraines de réserve (rhizome) bien développées et lignifiées, permettant la reproduction végétative par la production de nombreuses tiges aériennes et racines.

3. Etat des lieux sur le sous-bassin Semois-Chiers

Situation des plantes invasives dans nos communes

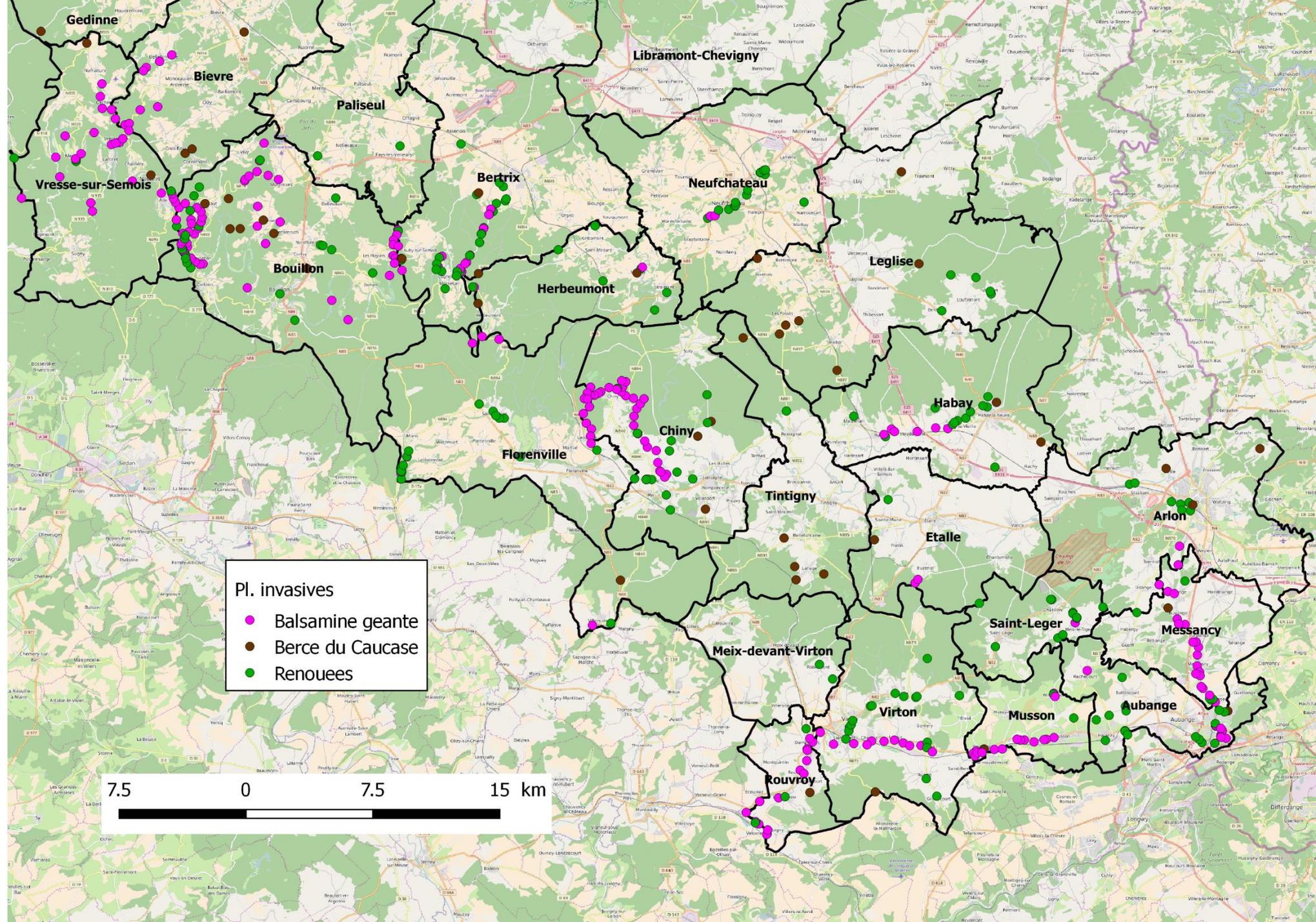
Il s'agit de cartes reprenant une partie des sites de plantes invasives (berce du Caucase, balsamine de l'Himalaya et renouée du Japon).

Les cartes ci-après sont évolutives avec le temps et en fonction de nos inventaires de terrain le long des cours d'eau.

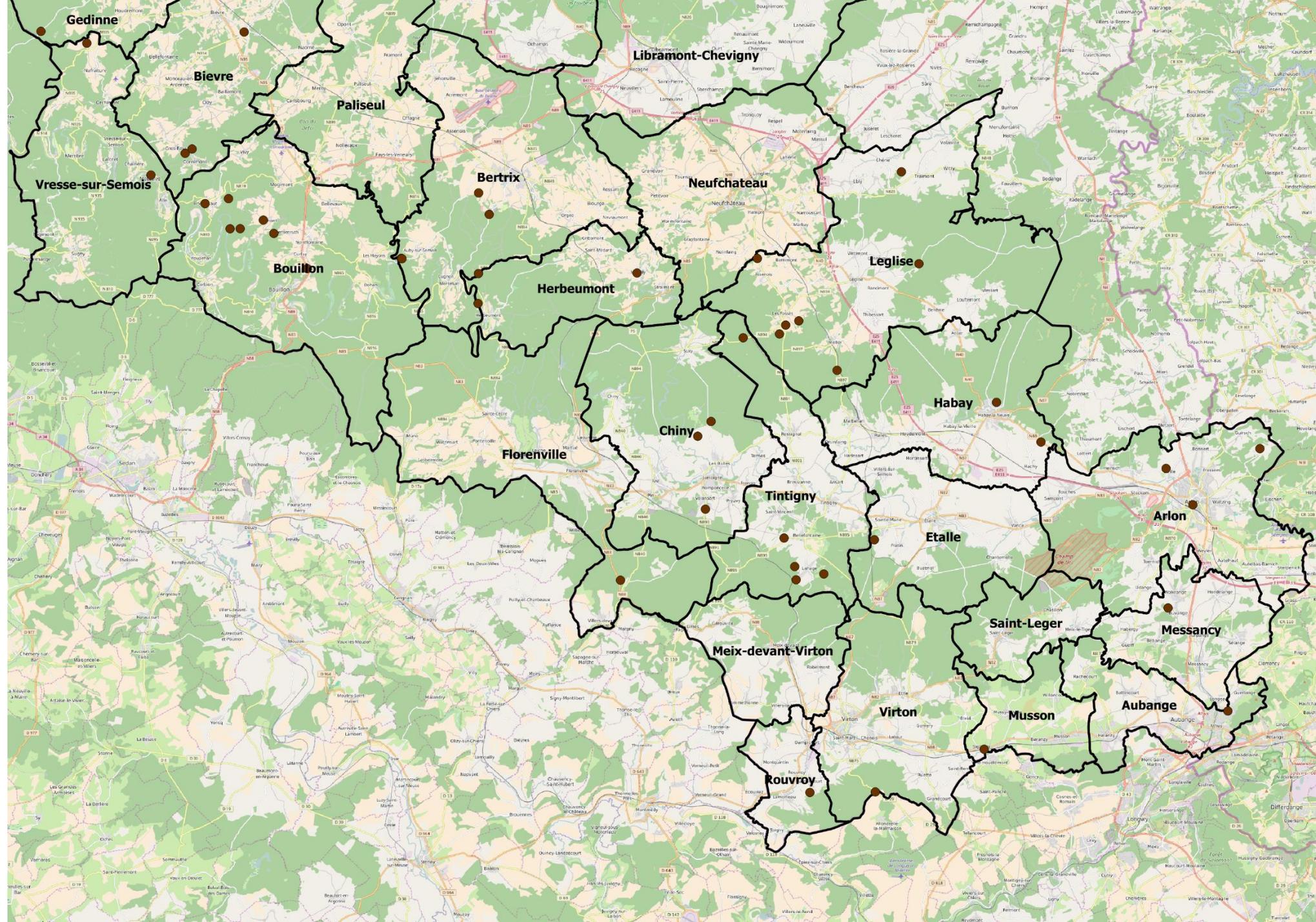
Les sites hors cours d'eau ne sont pas toujours cartographiés.

Carte générale

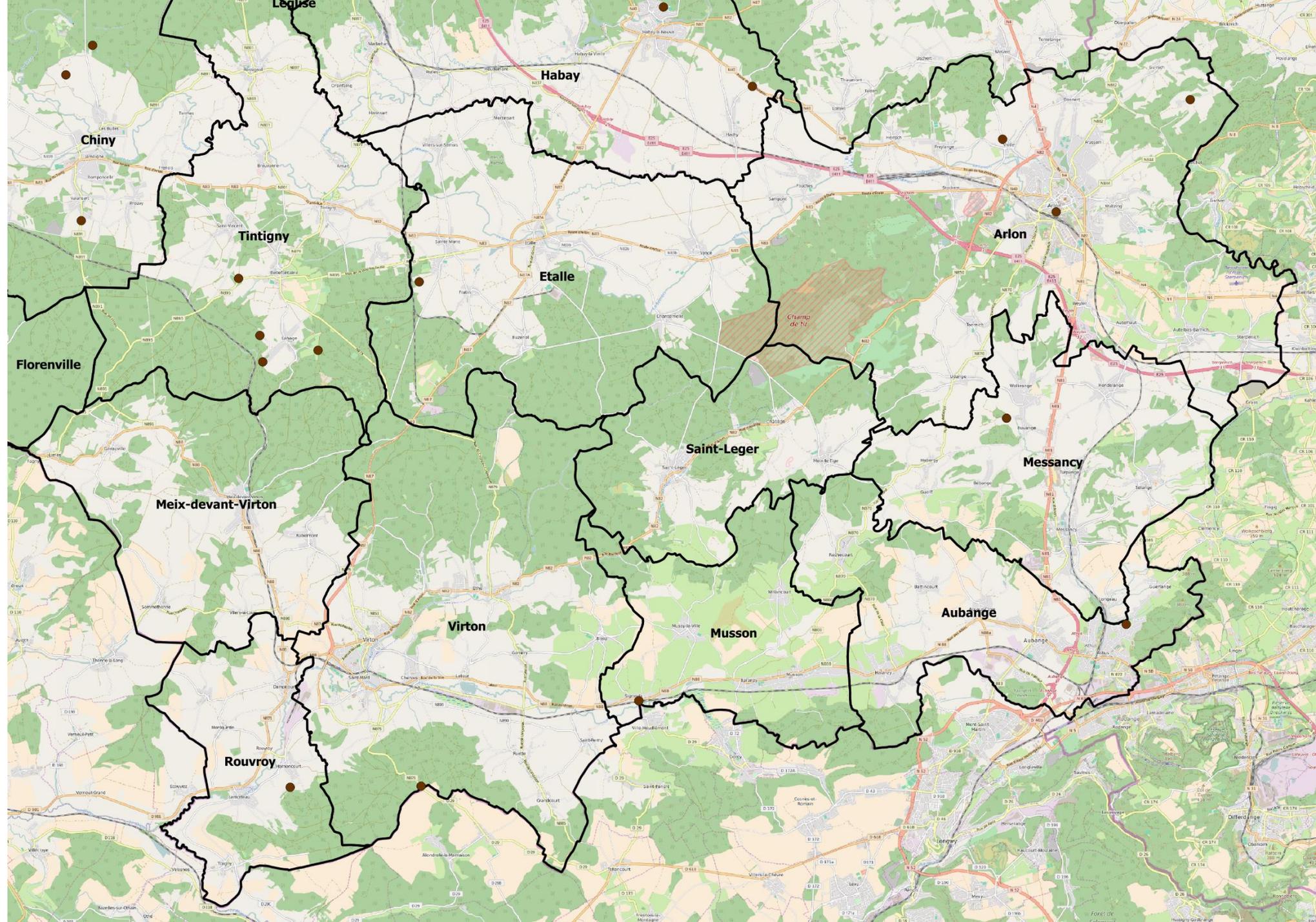
- Inventaire sur 3 années
- Le long des cours d'eau
- 3 principales plantes invasives



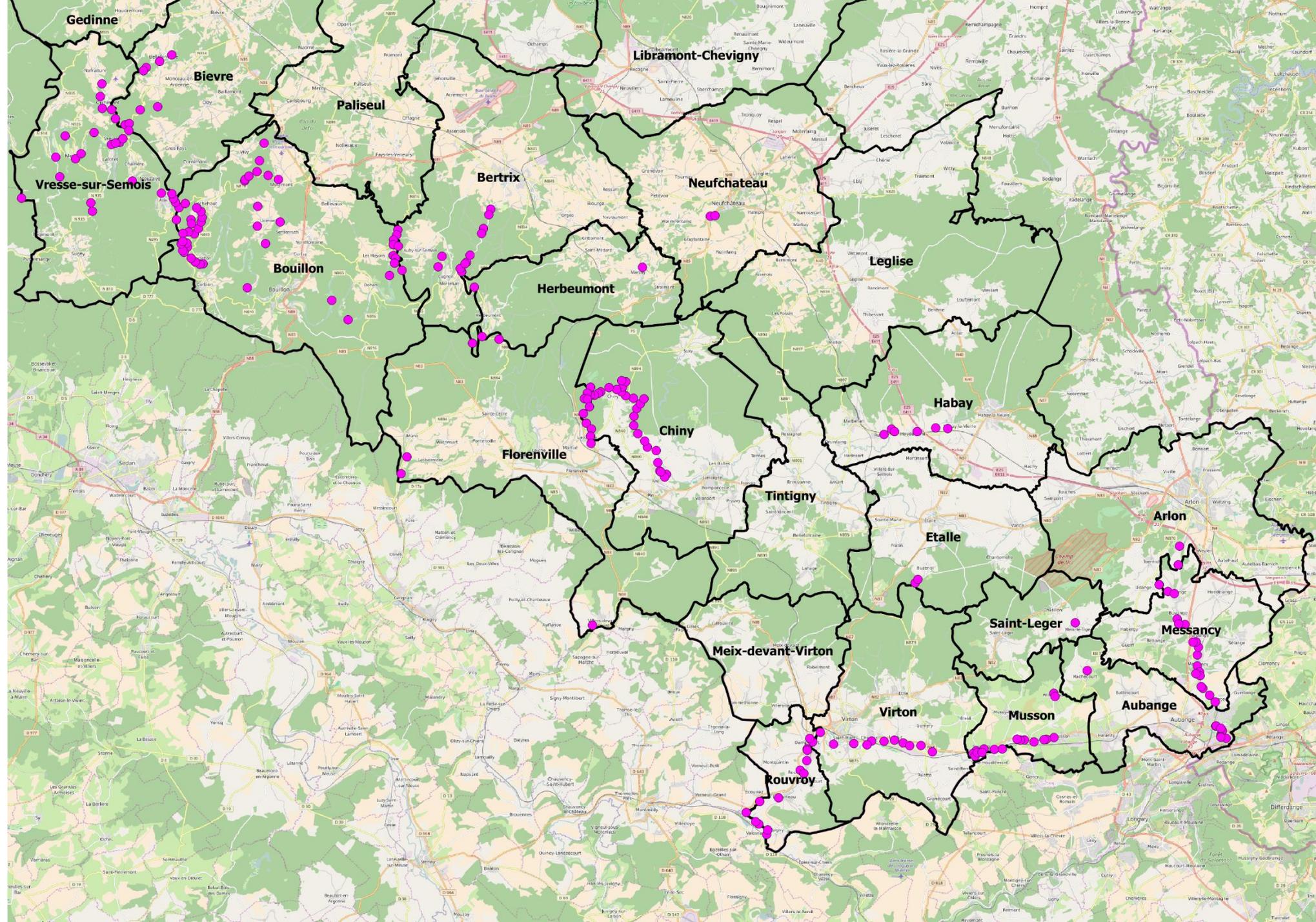
Berce du Caucase



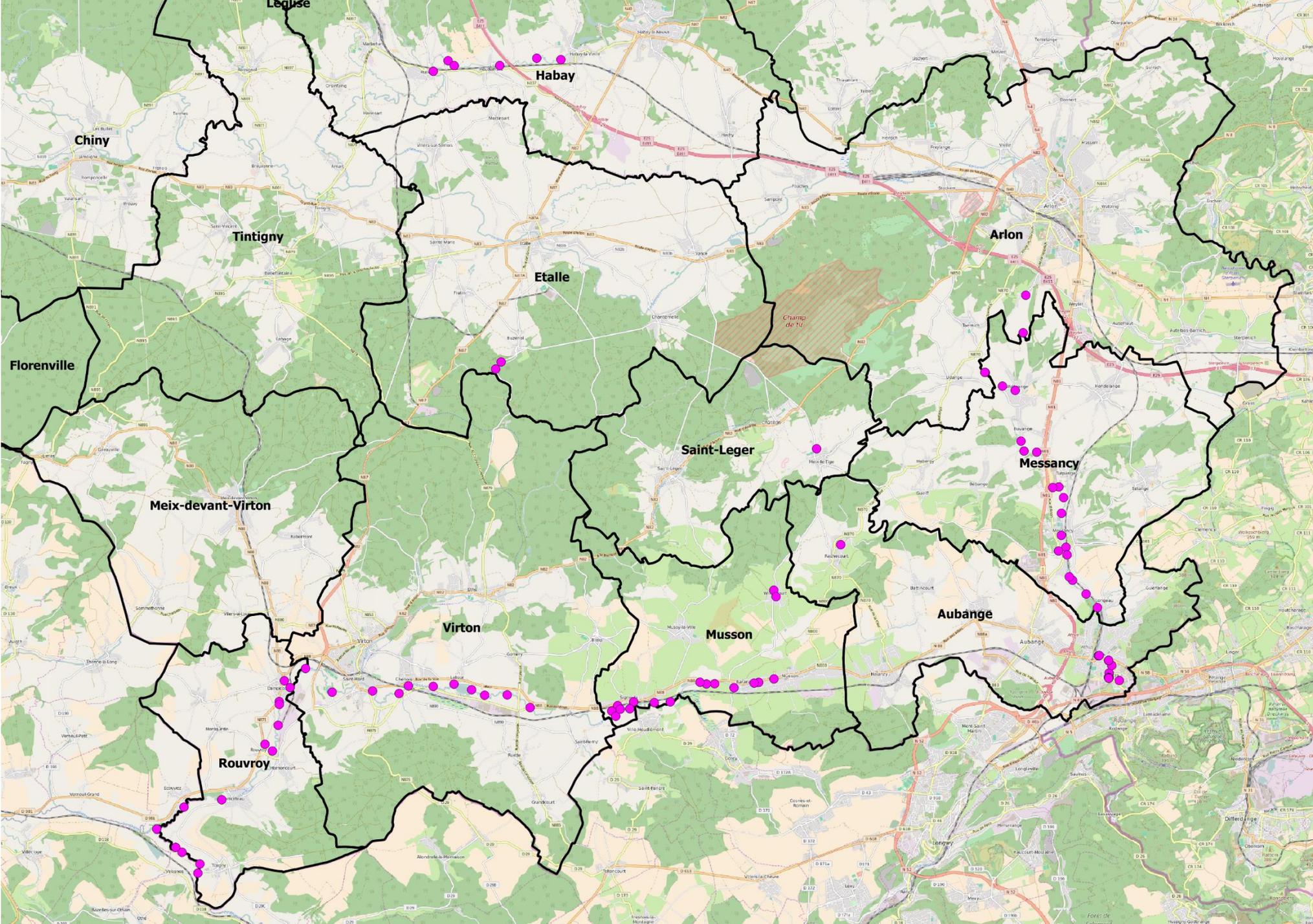
Berce du Caucase



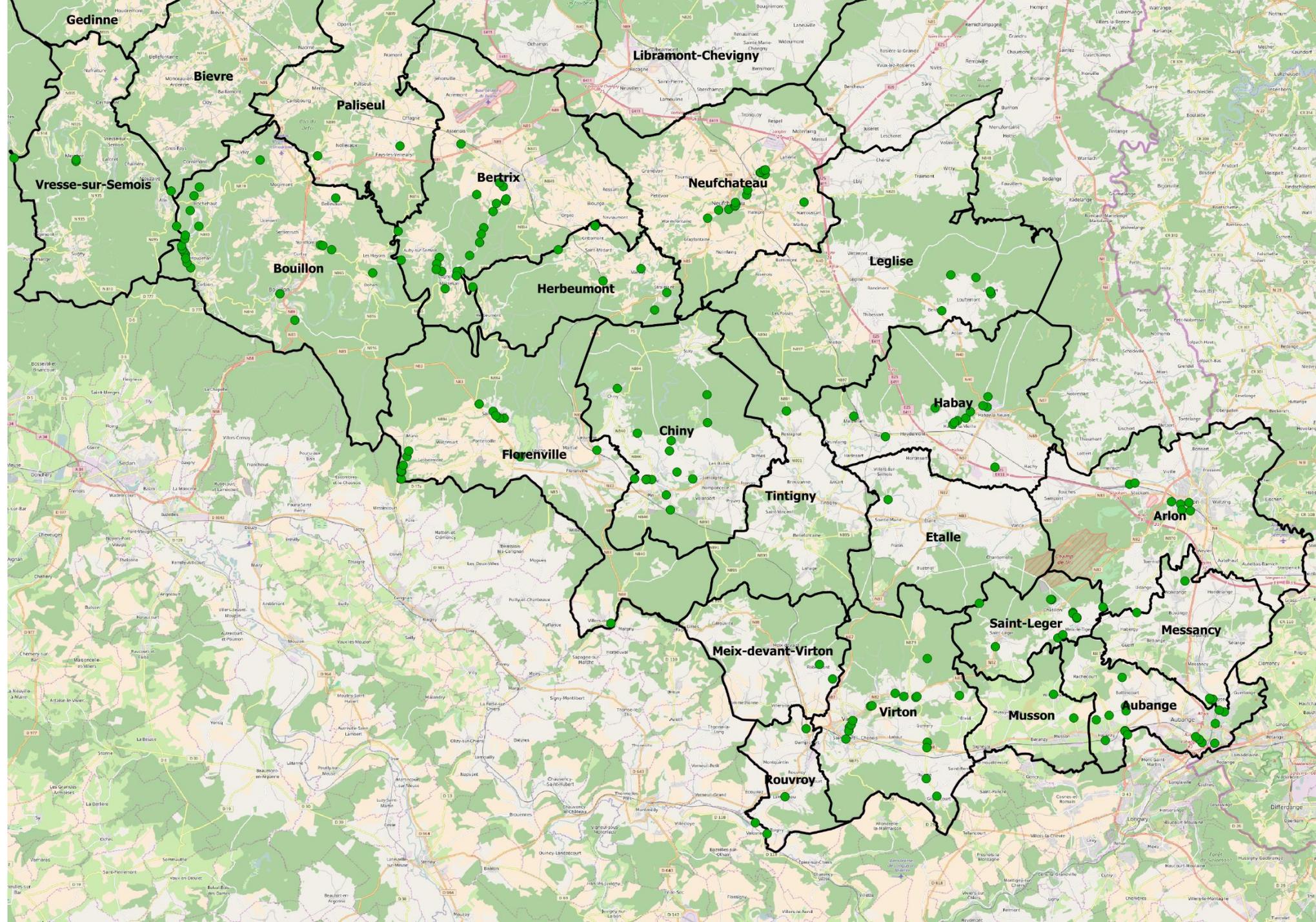
Balsamine de l'Himalaya



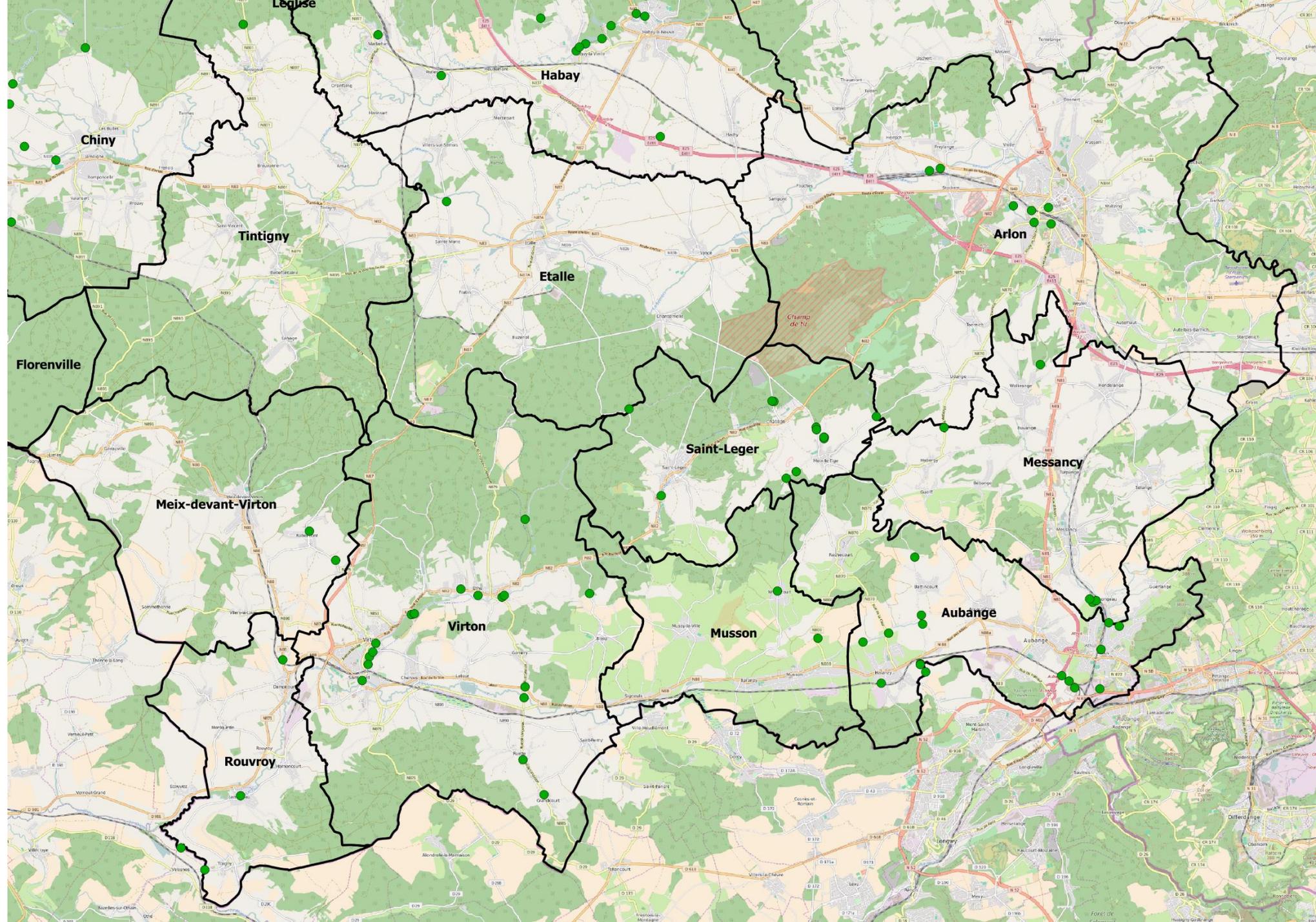
Balsamine de l'Himalaya



Renouée du Japon



Renouée du Japon



4. Chantiers de gestion plantes invasives

4.1. Berce du Caucase

4.2. Balsamine de l'Himalaya

4.3. Renouée du Japon

4.1. Berce du Caucase

A faire

- Gérer la plante en fleurs avant la formation des graines (juin-juillet).
- Gérer par la coupe sous le collet, à 15-20 cm en-dessous du sol à l'aide d'une bêche.
- Retirer le terre autour du collet afin d'accélérer le séchage.
- Rassembler les plants en tas et exposer les au maximum au soleil pour favoriser le séchage.
- Sectionner le plant en plusieurs morceaux pour éviter que la plante ne continue pas sa floraison.
- 3 à 4 semaines après la gestion, gérer les plants oubliés ou à floraison tardive.
- Nettoyer, avec précaution, tout le matériel utilisé avec de l'eau.
- S'équiper de vêtements de protection adéquats (gants, veste et pantalon imperméables, lunettes, bottes).
- Si la plante est en floraison, évacuer et éliminer l'ombelle.

A ne pas faire

- Ne pas planter, semer et distribuer.
- Ne pas traiter chimiquement en bordure de cours d'eau et zone naturelle.
- Ne pas toucher les outils souillés à mains nues.
- Ne pas composter.

Répéter la gestion jusqu'à 7 années consécutives.



BONNES PRATIQUES DE GESTION

VISITE DE CONTRÔLE DES CHANTIERS DE GESTION



Repousses observées environ 1 mois après une gestion mal conduite par la coupe sous le collet (coupe trop superficielle)

Comparaison entre une plantule de l'année (à gauche) et un rejet de berce du Caucase après une gestion mal conduite (à droite).

| Communes | Maitres d'oeuvre | Partenaires | Années de lutte |
|-------------------|-------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| Léglise | CR Semois-Chiers | Commune de Léglise | 2013, 2014, 2015, 2016 |
| Aubange | CR Semois-Chiers | | 2014, 2015 et 2016 |
| Tintigny | CR Semois-Chiers et SPW-Cellule invasives | | 2015, 2016 |
| Chiny | CR Semois-Chiers et SPW-Cellule invasives | | 2013, 2014, 2015, 2016 |
| Arlon | CR Semois-Chiers et SPW-Cellule invasives | Commune d'Arlon | 2014, 2015, 2016 |
| Bouillon | CR Semois-Chiers et SPW-Cellule invasives | Commune de Bouillon | 2013, 2014, 2015, 2016 |
| Florenville | CR Semois-Chiers | Abbaye d'Orval | 2015, 2016 |
| Messancy | CR Semois-Chiers | | 2015, 2016 |
| Musson | CR Semois-Chiers | | 2015, 2016 |
| Habay | CR Semois-Chiers | | 2016 |
| Vresse-sur-Semois | CR Semois-Chiers et SPW-Cellule invasives | | 2015, 2016 |
| Virton | CR Semois-Chiers | | 2015, 2016 |
| Bertrix | CR Semois-Chiers | | 2015, 2016 |
| Bièvre | CR Lesse et Commune de Bièvre | | ? |

RETOUR D'INFORMATION DE LA GESTION FORMULAIRES A RENVOYER OU ENCODAGE EN LIGNE SUR LE SITE BERCE



Berce du Caucase - Rapport de gestion 2017

A remplir par le gestionnaire de la parcelle

Nom :

Tel / mail :

Id-inventaire : 1

Année inventaire : 2009

x = 163028 y = 98498

lat = 50.197452 long = 4.551199

lat = long =

Commune : Philippeville

Contrat riv. : Haute Meuse

Implantation* : Autres

Gestionnaire de la parcelle* : Privé

* à corriger si nécessaire

Population retrouvée et gérée

Population retrouvée mais NON gérée (Raison :)

Population NON retrouvée (Raison : population éradiquée problème de géo-localisation)

Date de passage (...../...../ 2017)

Importance actuelle avant gestion (nb pieds) :

1-10

11-100

101-1000

>1000

Nb + précis :

Proportion gérée :%

Responsable de la gestion (plusieurs choix possibles) :

SPW/DGO1

SPW/DGO2

SPW/DGO3/DCENN

Contrat rivière

Province

Commune

Infrabel

Privé

Autre :

Méthode de gestion :

Coupe sous le collet (>15cm sous sol)

Autre :

Devenir des déchets verts :

L laissés sur place

Exportés et séchés dans un lieu confiné

Incinérés

Autre :

Visite de contrôle après gestion oui non

Un second passage effectué 3 à 4 semaines après la première gestion permet de vérifier l'absence de repousses aimées suivie à une coupe du collet réalisée de manière trop superficielle et, le cas échéant, d'éliminer celles-ci. L'objectif est d'éviter toute production de graines.

| | Plantules | Présence ? Gestion ? |
|--|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| | - Feuille entière et arrondie - Nouvelle racine, fine | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> oui |
| | - Feuille composée et très découpée - Départ d'une ancienne racine (épaisse) | <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> oui |

Formulaire à renvoyer avant le 30 septembre à :
 SPW - DGO3 - DCENN - Thierry Sluyters
 Avenue Prince de Liège 7 - 5100 Jambes
 Ou à encoder sur <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/berce/observations.aspx>

La berce du Caucase en Wallonie

Vous êtes ici: observations / gestions encodées

Portail Wallonie | Accueil - Contact

Logout | Paramètres | Admin

Accueil

Vue générale

Explorer et encoder

Populations encodées

Gestions encodées

Téléchargements

Déconnexion

Actes de gestion [Retour aux populations](#)

Gestion de la population 1

Infos population

Auteur de la donnée : Yvan BARBIER Commune : Philippeville CR : Haute Meuse Date : 00/00/2009

Importance initiale : 1 : 1-10 pieds Type proprio : Privé Implantation : Autres Gestionnaire : Privé

Commentaire: Philippeville, rue du Château d'eau n°10. Apiculteur.

Coordonnées XY : 163028, 98498 lat/lng: 50.19745, 4.5512

Autres fiches de gestion:

Fiche verrouillée

identifiant BD gestion: 0 Année : Répondant :

Population NON retrouvée (dans ce cas ne pas remplir le formulaire)

Importance actuelle avant gestion : inconnue

GESTION :

Population gérée par le gestionnaire principal désignée ci-dessus

Population gérée par un autre opérateur opérateur: raison:

Population non gérée

Proportion gérée : inconnue

Méthode utilisée : Coupe sous le collet Travail du sol Pâturage Autre

Précision si autre méthode de gestion :

Fiche de gestion créée par : le . Dernière modif :

Informations complémentaires

Implantation réelle (si différent de la fiche) : Choisissez une implantation...

Gestionnaire corrigé (si différent de la fiche) : Choisissez un gestionnaire...

Autres gestionnaires impliqués dans la gestion de la population :

SPW Province Commune Infrabel Privé Autre Précisions :

Thierry SLUYTERS

SPW-DGO3-DCENN-Cellule invasives

<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>

invasives@spw.wallonie.be

thierry.sluyters@spw.wallonie.be

Tél. : 081/33.57.23



Valère LEQUEUX

Contrat de Rivière Semois-Chiers

www.semois-chiers.be

vlequeux@semois-chiers.be

Tél. : 063/38.89.44

4.2. Balsamine de l'Himalaya

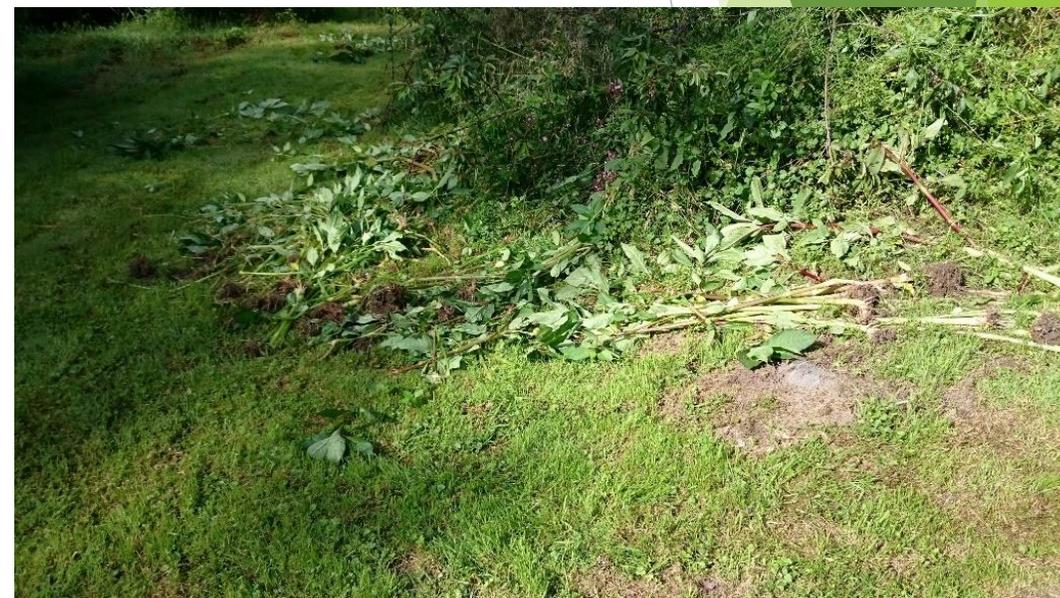
A faire

- La lutte doit idéalement être organisée à l'échelle du bassin versant, de l'amont vers l'aval, pour éviter l'apport de nouvelles graines par le cours d'eau.
- Gérer la plante en fleur mais avant la formation des graines (fin juin/début juillet).
- Arracher l'entièreté de la plante ou faucher en-dessous du premier nœud afin d'éviter toute reprise au niveau des nœuds.
- Rassembler les balsamines de l'Himalaya coupées ou arrachées en un amas en milieu ouvert et en dehors de zones inondables.
- Réaliser une 2^{ème} gestion 3 semaines plus tard et s'assurer du séchage complet des résidus de gestion issus de la 1^{ère} gestion.
- La 1^{ère} année de gestion, réaliser une 3^{ème} gestion 3 semaines plus tard et s'assurer du séchage complet des résidus de gestion issus de la première et de la seconde gestion.
- Répéter la gestion pendant plusieurs années successives.

A ne pas faire

- Ne pas planter, semer ni distribuer.
- Ne pas traiter chimiquement en bordure de cours d'eau ou en zone naturelle préservée.
- Ne pas débroussailler au-dessus du premier nœud / Ne pas laisser la racine dans le sol en l'arrachant.
- Ne pas jeter les résidus de fauche dans la nature ou dans la rivière.
- Ne pas composter.
- Ne pas déplacer les terres contaminées.

| Communes | Villages | Cours d'eau | Maitres d'oeuvre | Aide | Technique | Remarques |
|----------|----------|--------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-----------|----------------------------------|
| Bouillon | Mogimont | La Liresse | CR Semois-Chiers, Commune de Bouillon | DNF et bénévoles PCDN | Arrachage | 5150 m de cours d'eau (BG et BD) |
| Bertrix | Bertrix | Rau des Muno | CR Semois-Chiers | DNF, bénévoles et Commune de Bertrix | Arrachage | 8400 m de cours d'eau (BG et BD) |



4.3. Renouée du Japon

- **Gestion mécanique**

A éviter car s'étend très vite.

- **Gestion chimique** (*respect du cadre législatif*)

- Ne gérer le clone que par injection à l'aide d'un appareil adapté entre le 15 août et le 15 septembre.
- Gérer consécutivement par une méthode de gestion mécanique adaptée durant l'hiver de l'année de la gestion chimique.
- Injecter 5 ml de Roundup MAX (dilué de 32 à 36 X dans l'eau) dans toutes tiges injectables (diamètre > 1,5 cm), de préférence sous le 2^{ème} nœud avec l'orifice latéral de l'aiguille disposé vers le bas.
- Respecter toutes les précautions d'usage lors de la manipulation du Roundup MAX.
- Au terme de la gestion : 1) injecter l'excédent de la bouillie dans les plus grosses tiges du dernier clone géré, 2) laver l'injecteur par ajout d'eau dans le réservoir de l'injecteur et 3) asperger la solution obtenue sur les feuilles de renouée asiatique.

A ne pas faire

Ne pas déplacer les terres susceptibles de contenir des rhizomes

Ne pas gérer sans en estimer la réelle nécessité.

Ne pas planter ni distribuer.

Ne pas composter (tests en cours sur le site du CET d'Habay).

- **Gestion mécanique**

Ne pas jeter les résidus de fauche dans la nature.

Ne pas transporter les résidus sans s'assurer qu'ils ne soient correctement couverts.

- **Gestion chimique**

Ne pas faucher le clone durant l'année de gestion (ni avant ni après gestion).

4.3.1. Gestion 2016 sur la Commune de Chiny

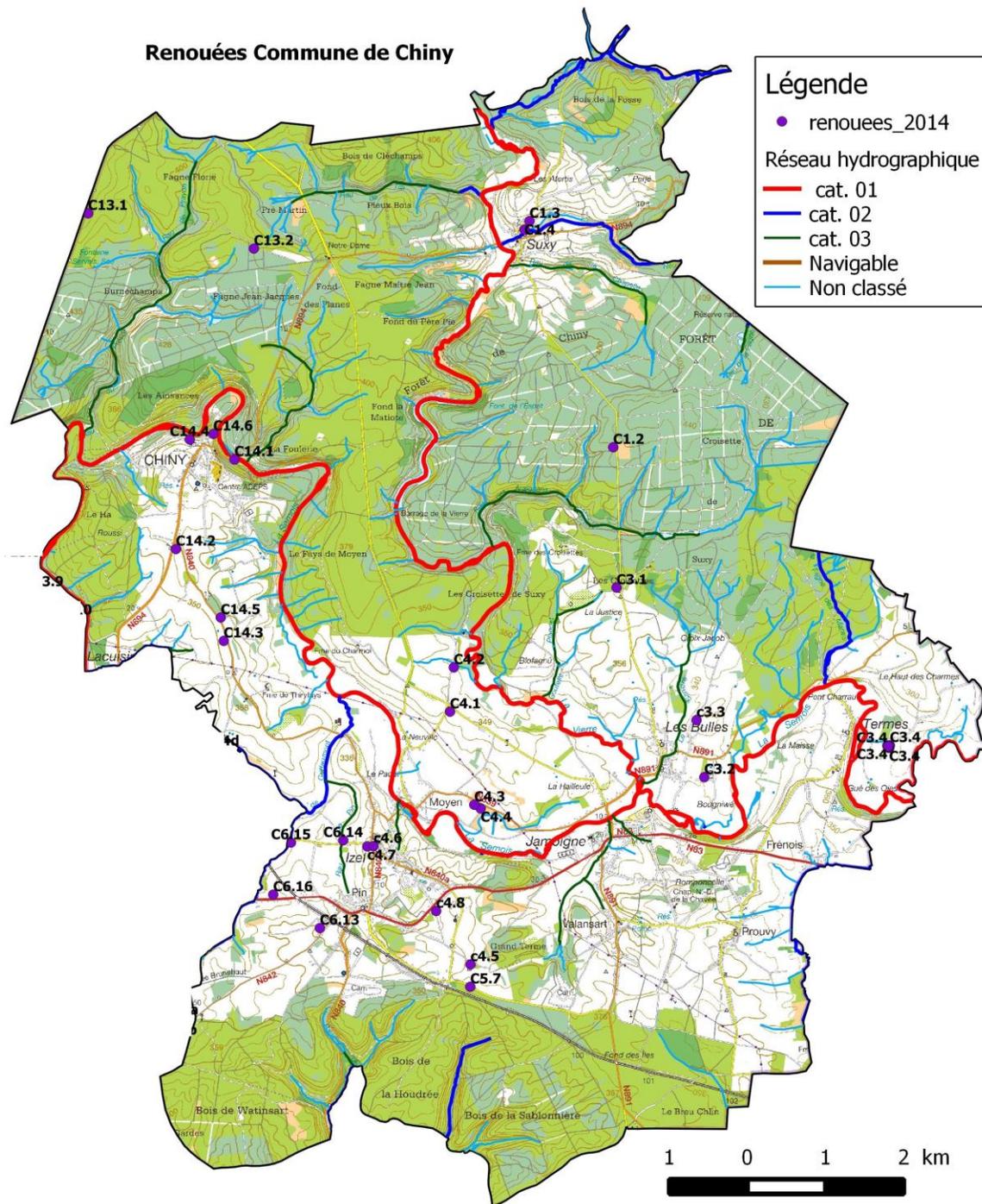
4.3.2. Tests sur la Commune de Saint-Léger

4.3.3. Test par plantation de clématites des haies

4.3.1. Gestion 2016 sur la Commune de Chiny en collaboration avec le DNF de Florenville

| N° Cant.* | Localisation | Situation | | Mai pulvérisation | Août pulvérisation |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| | | Bord de route (préciser gestionnaire) | Bord de ruisseau (<6m) | | |
| sur carte | | | | | |
| C1.2 | Suxy. route Suxy-Les Bulles. Près de la plantation DG (15ha) | X (Cne chiny) | | 11-mai | 24-août |
| C3.1 | Suxy. Route Suxy-Les Bulles. Près des bâtiments des Croisettes | X (Cne chiny) | | 11-mai | 24-août |
| C4.4 | Moyen, Carrefour route de Jamoigne - route Haute-rive | X (cne) | | 25-mai | 24-août |
| C6.14 | Route Izel Florenville, accotement après dernières maisons - ruisseau de l'Auwy | X (Cne Chiny) | | 26-mai | 31-août |
| C14.1 | Rive gauche sous pont Saint-Nicolas | X | | 27-mai | / |
| C4.1 | Moyen, au dessus du petit routheux, près de la croix | X (cne) | | 25-mai | 24-août |
| C4.2 | Moyen, route de la Rochette | X (cne) | X | 25-mai | 24-août |
| C4.8 | 4 Vents, derrière magasin Décorizel | X (cne) | | 26-mai | 26-août |
| C5.7 | Rue du bois brûlé, Face au n°2 | X (cne) | | 26-mai | 26-août |
| C6.15 | Route Izel Florenville, avant pont ruisseau Griffaumont | X (Cne Chiny) | | 25-mai | 26-août |

Renouées Commune de Chiny





4.3.2. Tests de lutte contre la renouée du Japon sur la Commune de Saint-Léger

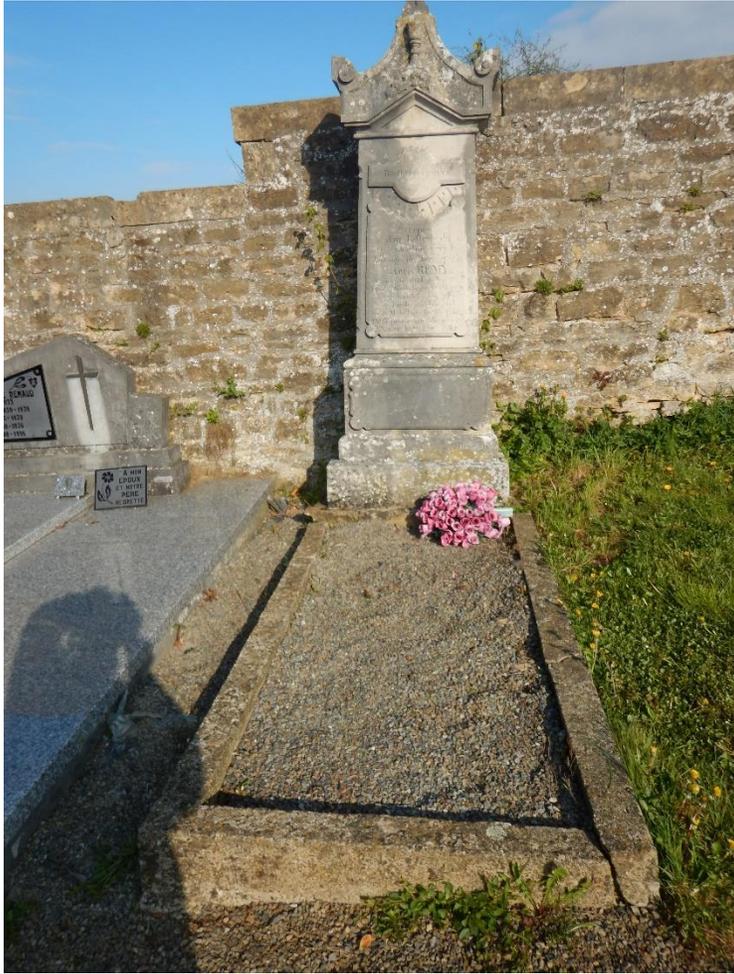
Didier DEPIENNE

Chef des Travaux de la Commune de Saint-Léger

1. Cimetière de Meix-le-Tige



Coupe + sel de déneigement



2. Le p'tit Loucet à Saint-Léger





Arrachage manuel + bâche + écorces

3. Châtillon - Rue du Chalet



Placette de renouées du Japon de 60m sur 15m



Placette de renouées du Japon de
8m sur 5m

Gestion en août 2015

par la Commune de Saint-Léger et le Contrat de Rivière Semois-Chiers

Grande placette

- ✓ Renouées du Japon coupées puis brûlées
- ✓ Pose du « Platon » et recouvert de terre

Petite placette

- ✓ Renouées du Japon coupées
- ✓ Badigeonnage au pinceau de désherbant sur chaque tige



Gestion en 2016

par le Contrat de Rivière Semois-Chiers

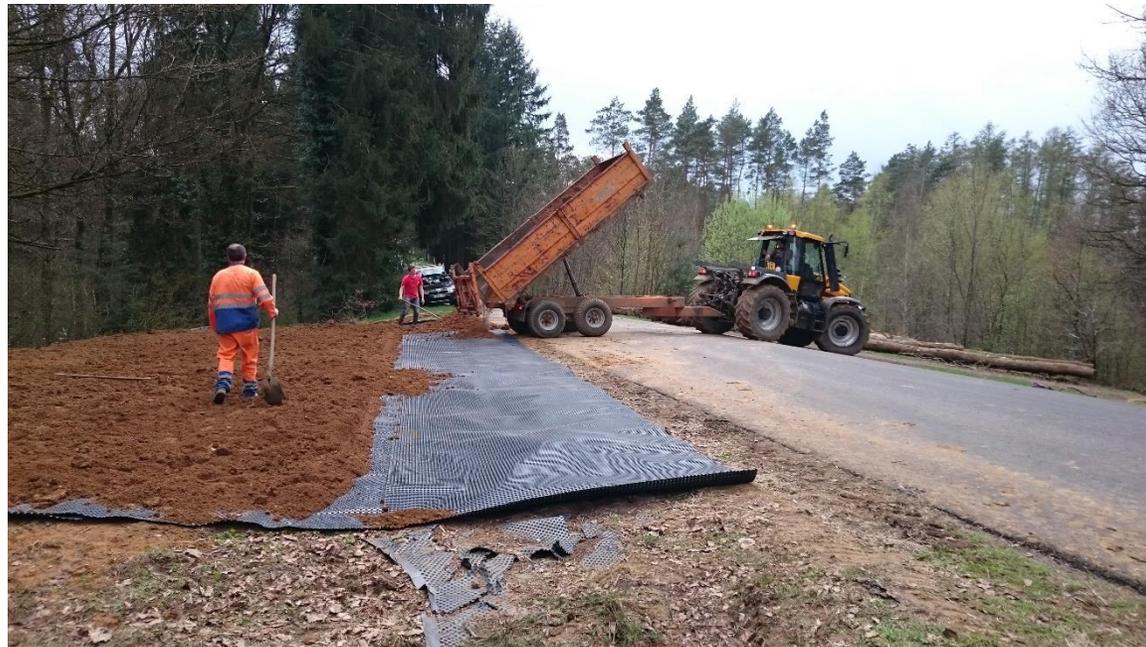
- ✓ Pulvérisation → affaiblir les renouées et diminuer leur densité
 - ✓ Badigeonnage au pinceau de désherbant sur chaque tige dans les talus
- préparation du terrain une vue de la gestion 2017 (pose du « Platon » et terre)

Gestion le 4 avril 2017

par la Commune de Saint-Léger et le Contrat de Rivière Semois-Chiers









4.3.3. Test par plantation de clématites des haies

Anne LEGER - Parc Naturel de Gaume

Lutte biologique par plantation de clématite des haies (*Clematis vitalba*)

- ✓ Plante grimpante indigène
- ✓ Croissance annuelle très élevée
- ✓ Repousses annuelles au départ des pousses précédentes
- ✓ Plante ligneuse et rustique à tendance calcicole



6 communes pilotes

| Communes | Villages | Placettes | Dimensions (Lxl) | Date de plantation |
|-------------|---------------|----------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| Tintigny | Bellefontaine | rue du Radan | 15 x 5 | 08-11-16 |
| Saint-Léger | Meix-le-Tige | rue du Tram (entrée du village) | 12 x 4 | 08-11-16 |
| | | | 5 x 5 | |
| Florenville | Florenville | Lieudit « Le Routy » (route Florenville - Izel) | 15 x 5 | 10-11-16 |
| Virton | Virton | à proximité de l'arsenal pompiers | 15 x 7 | 09-11-16 |
| | | le long du Ton | 15 x 4 | |
| Rouvroy | Torgny | le long du chemin longeant la Chiers | 6 x 8 | 08-12-16 |
| | | | 3 x 4 | |
| Musson | Musson | derrière l'église | 4 x 5 | 20-12-16 |





Virton



Florenville



Musson



Torgny

Expérience en cours

Lutte contre la renouée du Japon à l'aide de plantations de clématites



Considérée comme une plante très décorative, elle a longtemps été introduite dans beaucoup de jardins et vendue par des jardinerias. Dépourvue de prédateurs locaux et de compétiteurs, elle s'est avérée très invasive et donc défavorable à la biodiversité.



Parmi les plantes grimpantes indigènes, la Clématite des bois présente certaines caractéristiques intéressantes : croissance annuelle très élevée (rameaux de 8-10 m observés en un an, la littérature ne mentionnant des croissances que de 3-4 m/an ...), repousses annuelles au départ des pousses précédentes (donc augmentation du volume de la plante chaque année), plante ligneuse et rustique à tendance calcicole, aucun marcottage (ce qui facilite son élimination après gestion).



Commune de Musson

Merci de respecter la zone délimitée

Alterias

Un outil pour les professionnels de l'horticulture



Code de
conduite



AlterIAS

Alternatives aux plantes invasives

www.alterias.be

The screenshot shows the AlterIAS website interface. At the top, there are language options (FR, NL, EN), a search bar, and a newsletter sign-up link. A navigation bar contains three buttons: "Plantes invasives ?", "Liste des plantes invasives et des plantes alternatives" (highlighted with a yellow arrow), and "Que pouvons-nous faire ?".

The main content area features a welcome message: "BIENVENUE SUR LE SITE INTERNET DU PROJET LIFE ALTERIAS ! [ALTERNatives to Invasive Alien Species]". Below this is a purple banner for an event: "EVENEMENT : COLLOQUE FINAL DU PROJET ALTERIAS (25 SEPTEMBRE 2013)", with a link to presentations. Another purple banner asks "QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?".

Three columns of content are displayed: "Le Code de Conduite" with a checkmark icon, "Les plantes ALTERNatives" with a book cover titled "Des alternatives aux invasives", and "La gestion" with a photo of a person in a field. Below these is a section titled "QU'EST-CE QU'UNE PLANTE INVASIVE ?" with sub-sections for "Définition, impacts, modes d'introduction, FAQ, etc." and "Les plantes invasives en Belgique".

A sidebar on the left contains the AlterIAS logo and a menu with items: "Plantes invasives ?", "Liste des plantes invasives et des plantes alternatives", "Que pouvons-nous faire ?", "Publications online", "Newsroom", and "Qui sommes-nous: le projet AlterIAS".

The browser's address bar at the bottom shows the URL: www.alterias.be/fr/liste-des-plantes-invasives-et-des-plantes-alternatives/les-plantes-invasives

| NOM COMMUN | CODE DE CONDUITE | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Amélanchier d'Amérique (<i>Amelanchier lamarckii</i>) |  |  |
|  | Arbre aux papillons (<i>Buddleja davidii</i>) |  |  |
|  | Aster à feuilles de saule (<i>Aster x salignus</i>) |  |  |
|  | Aster de nouvelle Belgique (<i>Aster novi-belgii</i>) |  |  |
|  | Aster lancéolé (<i>Aster lanceolatus</i>) |  |  |
|  | Azolla commune, azolla fausse-fougère (<i>Azolla filiculoides</i>) |  |  |
|  | Balsamine à petites fleurs (<i>Impatiens parviflora</i>) |  |  |
|  | Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) |  |  |
|  | Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>) |  |  |
|  | Bident feuillé, bident à fruits noirs (<i>Bidens frondosa</i>) |  |  |

Liste des plantes invasives à retirer du commerce et/ou des plantations

Plantes terrestres :

- ▶ Ailante, faux-vernis du Japon (*Ailanthus altissima*)
- ▶ Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*)
- ▶ Aster à feuilles de saule (*Aster x salignus*)
- ▶ **Baccharide (*Baccharis halimifolia*)**
- ▶ Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- ▶ Souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis*)
- ▶ Fraisier des Indes (*Duchesnea indica*)
- ▶ Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)
- ▶ Renouée de sachaline (*Fallopia sachalinensis*)
- ▶ Renouée hybride (*Fallopia x bohémica*)
- ▶ Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- ▶ Jacinthe d'Espagne (*Hyacinthoides hispanica*)
- ▶ Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- ▶ Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*)
- ▶ Mimule tacheté (*Mimulus guttatus*)
- ▶ Renouée à nombreux épis (*Persicaria polystachya*)
- ▶ Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- ▶ Sénéçon sud-africain (*Senecio inaequidens*)
- ▶ Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- ▶ Solidage glabre (*Solidago gigantea*)

Plantes aquatiques :

- ▶ Crassule des étangs (*Crassula helmsii*)
- ▶ Elodée dense (*Egeria densa*)
- ▶ **Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*)**
- ▶ **Elodée à feuilles alternes (*Lagarosiphon major*)**
- ▶ **Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)**
- ▶ **Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)**
- ▶ **Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)**
- ▶ Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*)



Certaines formes des plantes (cultivars, variétés, hybrides) reprises dans cette liste de communication peuvent devenir invasives dans certains milieux naturels ou dans des conditions spécifiques, y compris parfois dans les parcs et jardins. **A éviter.**

Plantes terrestres :

- ▶ Acer negundo
- ▶ Acer rufinerve
- ▶ Amelanchier lamarckii
- ▶ Aster novi-belgii
- ▶ Buddleja davidii
- ▶ Cornus sericea
- ▶ Cotoneaster horizontalis
- ▶ Elaeagnus angustifolia
- ▶ Fraxinus pennsylvanica
- ▶ Helianthus tuberosus
- ▶ Lupinus polyphyllus

- ▶ **Lysichiton americanus**
- ▶ Mahonia aquifolium
- ▶ Parthenocissus inserta
- ▶ Parthenocissus quinquefolia
- ▶ Prunus laurocerasus
- ▶ Quercus rubra
- ▶ Rhododendron ponticum
- ▶ Rhus typhina
- ▶ Robinia pseudoacacia
- ▶ Rosa rugosa
- ▶ Rudbeckia laciniata
- ▶ Spiraea alba

- ▶ Spiraea douglasii
- ▶ Spiraea x billardii

Plantes aquatiques :

- ▶ Azolla filiculoides
- ▶ Elodea canadensis
- ▶ Elodea nuttallii
- ▶ Lemna minuta





Vue détaillée



Site envahi



ASTER X SALIGNUS



Identité

Nom commun: Aster à feuilles de saule
Origine: Amérique du Nord
Type de plante: Herbacée
Cycle de vie: Vivace
Code de conduite: Annexe I (liste de consensus)
Statut invasif (protocole ISEIA): Liste noire
Principale fonction ornementale: Plantes de parterre

Description

Cette fiche est commune à 3 espèces d'asters nord américains relativement similaires, toutes classées comme invasives : Aster lanceolatus, A. novi-belgii, A. x salignus. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, d'une hauteur comprise entre 0,9 et 1,5 m, avec des feuilles lancéolées à linéaires. L'aster à feuilles de saule est une plante d'origine horticole, considéré comme un hybride entre A. lanceolatus et A. novi-belgii. Les inflorescences sont nombreuses et de forme intermédiaire entre les 2 espèces parents. Elles sont composées d'un disque de fleurs tubulaires jaunes entouré par un seul rang de fleurs ligulées de couleur blanche à bleu violacé. Floraison en automne.

Dispersion

Capacité de dispersion modérée. L'espèce se reproduit pas par graines en Belgique. Les graines ne semblent pas viables à l'état sauvage sous nos latitudes, probablement à cause de la floraison tardive de cette espèce. Forte aptitude à l'expansion latérale par les rhizomes.

Habitat

Les asters nord américains peuvent coloniser à la fois des sites perturbés (friches, talus, bords de route et de voies ferrées) et des milieux humides (berges des cours d'eau, mégaphorbiaies, forêts alluviales, prairies humides, etc.), plus spécialement sur sols riches.

Impact

Espèce classée A2 en Belgique. Largement répandu dans toute l'Europe. Les asters nord américains sont considérés comme invasifs dans plusieurs pays européens comme la France, la Suisse, l'Autriche, la Hongrie. Ils peuvent envahir des sites de grand intérêt écologique comme les zones humides. Etant donné leur forte aptitude à la multiplication végétative, ils peuvent former des populations denses et monospécifiques qui empêchent le développement de la flore indigène. En Belgique, ce sont surtout des populations d'Aster lanceolatus et d'A. x salignus qui sont observées le long des cours d'eau. [Pour plus d'informations sur cette espèce, cliquer ici](#)

Recommandation

Ne pas planter, ne pas acheter

ALTERNATIVE INDIGÈNE POSSIBLE

Principale fonction ornementale

 Plantes de parterre



Plantes de parterre



Des plates-bandes fleuries apportent des couleurs et des senteurs au jardin. Elles le structurent, le font évoluer tout au long de la saison. Mais elles peuvent également constituer de véritables zones refuges pour de nombreux animaux et insectes qui y trouveront le gîte et le couvert.

Pour bien réussir un parterre, il est important de tenir compte des caractéristiques du jardin : type de sol, ensoleillement, eau... Il faut aussi penser à la dimension que prendront les plantes à maturité pour leur accorder une juste place, sans que les plus grandes ne dominent les plus petites. Parmi les critères de choix : la palette des couleurs et des formes, la saison de floraison, l'aspect hivernal et le cycle saisonnier. Les plus faciles à gérer sont les vivaces qui reviennent chaque année. Les bisannuelles et les annuelles doivent souvent être ressemées. Soit vous les laissez s'installer de manière vagabonde, soit vous récoltez les graines et vous les semez vous-même, là où vous le voulez.

Les plantes ornementales originaires de nos régions sont nombreuses et diversifiées. Les installer dans des bordures fleuries classiques donnera à celles-ci une spontanéité, une légèreté et une originalité intéressantes.

Les arbres



L'arbre peut avoir de multiples fonctions au jardin : ornemental en isolé, il s'intègre aussi dans les haies, dissimule murs ou voisinage, marque les limites et souligne l'arrière plan du paysage.

Pour bien le choisir et l'intégrer dans votre environnement, il faut définir au départ l'espace que vous lui attribuerez. Certains arbres peuvent en effet prendre des proportions importantes. Sous leurs ombrages arrivés à maturité, le jardin prendra une toute autre allure. Il est donc primordial de choisir la bonne essence en fonction de la place dont vous disposez, sans empiéter sur les terrains voisins. La loi, en effet, oblige à conserver certaines distances entre les arbres à haute tige et la limite de la propriété de votre voisin. De plus, des règlements particuliers peuvent avoir cours dans certaines communes ou zones d'habitation. Renseignez-vous donc avant de le choisir et avant de planter. D'autre part, il existe de nombreux cultivars horticoles d'arbres indigènes, et parmi ceux-ci, une large palette de forme de couronnes, de feuilles, de coloris,...

Certains vous offriront en prime des floraisons ou des fructifications parfumées ou colorées.

Enfin, le sol est un facteur essentiel. Les sols humides par exemple ne seront favorables qu'à quelques espèces bien adaptées.

Une fois bien développé, votre arbre deviendra un refuge de choix pour les oiseaux, les insectes et les animaux en général.



Conclusion

Privilégier les espèces indigènes afin de préserver l'équilibre de la biodiversité.

Mieux vaut prévenir que guérir.

6. Questions - réponses

7. Conclusions

- Les interventions curatives visant à gérer les proliférations végétales peuvent s'avérer **difficiles à mettre en œuvre et fort coûteuses**. D'autant plus que la majorité de ces opérations demande à être **renouvelée périodiquement**.
- Il est donc essentiel de prévenir ces phénomènes en **préservant le fonctionnement naturel des milieux aquatiques**. En parallèle, **la mise en œuvre d'un suivi régulier**, notamment sur les plans d'eau, visant à détecter le développement de proliférations végétales ou l'apparition d'espèces exotiques invasives s'avère incontournable.
- Il existe en effet des **méthodes curatives moins coûteuses et plus simples** à mettre en œuvre, telles que l'arrachage manuel par exemple, mais qui ne sont efficaces et applicables que sur des surfaces restreintes, soit dans des délais très courts après l'apparition de l'espèce concernée dans le milieu.
- Par ailleurs, il faut souligner la nécessité de **mettre en place un tel suivi après toute opération de gestion**, afin de déterminer si cette dernière se révèle efficace et constitue ou non une technique adaptée à l'espèce et au milieu concerné.

1. Berce du Caucase :

- Coupe sous le collet et fraisage efficace car diminution de la population au fil des années.
- Pulvérisation n'élimine pas la plante à long terme.

2. Balsamine de l'Himalaya

- Arrachage à volonté car facile à déterrer et peu de reprise.

3. Renouée du Japon

- Pas de lutte efficace. Tests en cours.